



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1, 3.11 et 3.12

**Numéro de la demande :** 2021-1384  
**Demande :** Modifications de l'étiquette du produit – Augmentation ou diminution de la dose d'application, nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** SALTRO  
**Numéro d'homologation :** 33643  
**Principe actif (p.a.) :** Pydiflumétofène  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3355168

### But de la demande

La présente demande visait à modifier l'homologation de la préparation commerciale SALTRO afin d'ajouter l'utilisation sur le maïs comme traitement des semences pour supprimer la pourriture des semences et la fonte des semis causées par *Fusarium* spp. présent dans le sol, et pour réprimer le nématode des lésions du maïs (*Pratylenchus* spp.).

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise aux fins de la présente demande.

On a réalisé une évaluation pour les préposés au traitement et à la plantation commerciaux susceptibles d'être exposés au pydiflumétofène lors du traitement et de la manipulation des semences de maïs. L'extension du profil d'emploi ne devrait pas entraîner de risque préoccupant. Aucun risque inacceptable n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de pydiflumétofène dans le maïs (de grande culture, à éclater et sucré) n'a été soumise à l'appui de l'extension du profil d'emploi sur l'étiquette de SALTRO. Les données de résidus examinées précédemment provenant d'essais en champ réalisés dans/sur du maïs (de grande culture, à éclater et sucré) ont été réévaluées dans le cadre des *Lignes directrices sur les exigences simplifiées en matière de données sur la chimie des résidus pour le traitement des semences et l'application sur les plantons de pomme de terre* (SPN2018-01). En outre, les données provenant d'études sur la transformation de maïs de grandes cultures et de maïs sucré traités ont également été réévaluées afin de déterminer le

potentiel de concentration des résidus de pydiflumétofène dans les denrées transformées. L'ajout de l'utilisation du pydiflumétofène pour le traitement des semences pour le maïs (de grande culture, à éclater et sucré) ne constitue un risque sanitaire préoccupant pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### Évaluation environnementale

Le risque pour les pollinisateurs, les oiseaux et les petits mammifères sauvages a été évalué pour l'utilisation de SALTRO pour traiter les semences de maïs. Le risque pour les pollinisateurs et les oiseaux lié à l'utilisation du traitement des semences de maïs est acceptable. Le risque pour les petits mammifères sauvages est acceptable puisque l'étiquette de SALTRO comporte une mention de danger et l'obligation de nettoyer les graines renversées ou exposées. Globalement, le risque pour l'environnement entraîné par l'utilisation de SALTRO est acceptable lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

### Évaluation de la valeur

L'information sur la valeur, sous forme d'études sur le terrain et en milieu contrôlé, a démontré que l'application de SALTRO sur les semences de maïs aux taux indiqués sur l'étiquette de 10 à 50 mL/100 kg de semences réduisait la pourriture des semences et la fonte des semis causées par *Fusarium* spp. présent dans le sol, la dose la plus élevée étant la plus bénéfique dans les champs ayant des antécédents de forte pression de la maladie. Dans de multiples essais au champ et une étude en serre, SALTRO appliqué à 320 ou 400 mL/100 kg de semences de maïs a réduit le nombre de nématodes des lésions du maïs et a entraîné une augmentation de la survie des plantes, du poids des épis et du rendement en grains. L'ajout de ces allégations à l'étiquette de SALTRO fournira aux producteurs de maïs un produit supplémentaire pour gérer *Fusarium* spp. et les nématodes des lésions du maïs présents dans le sol.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'ajout du traitement des semences de maïs à l'étiquette du produit SALTRO.

### Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3216307	2020, Evaluate Adepidyn as a <i>Fusarium graminearum</i> solution in CA corn 2020, DACO: 10.2.3.3
3216308	2020, Evaluate Adepidyn as a <i>Fusarium</i> spp. solution in CA corn 2020, DACO: 10.2.3.3
3216309	2020, Evaluate Adepidyn as a <i>Fusarium</i> spp. solution in CA corn 2020, DACO: 10.2.3.3

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3216310	2020, Evaluate Adepidyn as a <i>Fusarium</i> spp. solution in CA corn 2020, DACO: 10.2.3.3
3216311	2020, Evaluate Adepidyn as a <i>Fusarium</i> spp. solution in CA corn 2020, DACO: 10.2.3.3
3216312	2020, Evaluate Potential Nematode solutions in Canada Corn (Arva Locations), DACO: 10.2.3.3
3216313	2020, Evaluate novel nematode solution in US corn 2020 [United States], DACO: 10.2.3.3
3216314	2020, Evaluate novel nematode solution in US corn 2020 [United States], DACO: 10.2.3.3
3216315	2019, Seed Treatment - Insecticide - Sales Support - 2019 US - UAH003, DACO: 10.2.3.3
3216316	2019, Evaluate NMG-787 nematode solution in US corn 2019, DACO: 10.2.3.3
3216317	2019, Nematicide - Development Support - 2019 US Evaluate competitor seed treatment nematicide against Saltro for crop safety and efficacy in corn against Lesion nematode., DACO: 10.2.3.3
3216318	2019, Evaluate NMG-787 nematode solution in US corn 2019, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9